



Mon patron ne veut pas me licencié

Par **jolamoto**, le **22/01/2013 à 19:51**

Bonjour,rnrnAprès 4 ans d'accident de travail la CPAM ma mis en invalidité 2eme catégorie. J'ai contacter la médecine du travail qui ma instauré un poste administratif sachant que je suis imprimeur. J'ai donc refuser le poste, mon patron me relance par courrier pour m'expliquer que le poste est comme la stipulé la médecine du travail.J'ai donc refuser une deuxieme fois. Mon patron ne veut pas me licencier car cela lui couterai trop chère j'ai 30 ans d'ancienneté et donc un accident de travail est payer double. Qui pourrait me dire comment cela devrait se terminer merci pour vos réponse.

Par **amajuris**, le **22/01/2013 à 20:17**

bjr,rnun employeur n'a aucune obligation de vous licencier si le poste proposé est conforme aux directives de la médecine du travail.rnsi vous refusez le poste, vous devez démissionner ou négocier une rupture conventionnelle avec votre employeur.rncdt

Par **pat76**, le **24/01/2013 à 18:46**

BonjourrnrnVous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **jolamoto**, le **24/01/2013 à 19:13**

Oui un délégué du personnel (si l'on veut)

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **14:08**

Bonjour jolamotornrnl y a un délégué du personnel qui a été élu par les salariés ou pas?

Par **jolamoto**, le **31/01/2013** à **15:59**

Non il est délégué par le patron car dans la société il y a que 20 employés.

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **17:42**

Ce n'est pas un délégué du personnel.rnrnVotre employeur comme l'entreprise à plus de 10 salariés aurait dû organiser des élections pour les représentants du personnel.rnrnPrzenez contact au plus vite avec un syndicat pour expliquer l'absence de délégués du personnel dans la société alors que vous êtes 20 salariés.rnrnPrévenez également l'inspection du travail.